



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le lundi, 2 mars 2026 à 19 h 00 sous la présidence de M. Alain Laprade, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Dominique Laforce
Siège #2 M. Christian Lemay
Siège #3 Mme Marylène Charest
Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #5 M. Dominic Doyon
Siège #6 Mme Guylaine Lacharité

Formant quorum pour la séance du conseil.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de greffière pour la séance.

069-03-2026

1. Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Dominique Laforce, appuyé de Mathieu Labrecque et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

A. OUVERTURE.

Quorum.

B. PRÉLIMINAIRES.

1. Adoption de l'ordre du jour, sans lecture.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026, sans lecture.

C. CORRESPONDANCE.

3. Rose des Vents – Proclamation municipalité alliée contre la violence conjugale.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

4. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

5. Avis de motion et dépôt de projet du Règlement numéro 284-2026 décrétant une dépense de 956350 \$ et un emprunt de 956350 \$ pour le refinancement du prêt 171-1-2012 (citerne), l'achat de cisaille, écarteur et vérin télescopique pour le Service incendie, l'achat d'un camion de support aux opérations pour le Service incendie de Saint-Guillaume et l'achat du terrain pour la construction de la caserne incendie.

G. DIVERS.

Administration

6. Havre du Collège – autorisation de paiement de l'acompte pour l'achat d'une partie de terrain.
7. Bell – Autorisation de signature pour les frais d'analyse de dossier – caserne incendie.
8. MRC Drummond – Autorisation de transmettre les dossiers de ventes pour le non-paiement de taxes municipales.
9. Qidigo - Participation financière pour l'achat de la plateforme en ligne.

10. Techni-Consultant – Offre de services professionnels pour la demande de subvention au Programme d’amélioration et de construction des infrastructures municipales pour le réaménagement des bureaux municipaux (Subvention PRACIM).

11. Un à un Architectes – offre de services professionnels en architecture pour le projet de réaménagement des bureaux municipaux (Subvention PRACIM).

Incendie et sécurité civile

12. Adoption du rapport d’activité pour l’an 1 (2025) du schéma de couverture de risques.

13. Autorisation de donner un contrat de gré à gré suite à un avis d’intention sur le Système électronique d’appel d’offres à Hélie Camions Incendie Inc. pour un camion de support aux opérations.

14. Autorisation de déposer une demande de subvention pour la formation des pompiers auprès du ministère de la Sécurité publique.

15. Techni-Consultant – ajout d’une banque d’heure pour les services d’accompagnement professionnels pour le projet de la caserne.

16. Mandat à LCL Environnement – étude géotechnique pour caserne.

17. 1200 degrés – autorisation d’achat de cisaille, écarteur et vérin télescopique pour le service incendie.

Aménagement

18. Demande de dérogation mineure pour le 201 rue Principale.

19. Demande de dérogation mineure pour le 402, rang Saint-Prime.

20. La Boite à urbanisme – achat d’une banque d’heures pour services professionnels pour la modification de règlements.

Loisirs et culture

21. Demande de contribution de l’Association de Hockey mineur des Villages pour le Rendez-vous des Champions.

22. Participation au tournoi de golf de la MRC Drummond au profit des P’tites boîtes à lunch.

23. RCL communications – autorisation de procéder aux travaux d’installation du Wi-Fi dans le parc municipal et pour l’ajout de caméras pour le parc municipal.

H. VARIA.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Adoptée.

070-03-2026

2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 2 février 2026.

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominic Doyon, appuyé par Marylène Charest , et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents:

D’ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

C. CORRESPONDANCE.

071-03-2026

3. Rose des Vents – Proclamation municipalité alliée contre la violence conjugale.

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2019, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 16 626 femmes victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est proposé par Guylaine Lacharité, appuyé par Dominique Laforce et résolu de proclamer Saint-Guillaume, Municipalité alliée contre la violence conjugale.

DÉPÔT

Dépôt d'une demande de retrait d'un droit de préemption pour le lot 5 251 243 appartenant à Madame Liliane Julien.

Les membres du Conseil ont 60 jours afin d'exprimer leur décision.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

072-03-2026

4. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 039-02-2026 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Marylène Charest , appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Incompressibles : 147 752.37 \$
Comptes à payer de février : 82 690.64 \$
Salaires de février 2026 : 32 347.83 \$

TOTAL : 262 790.84 \$

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

AVIS DE MOTION **5. Avis de motion et dépôt de projet du Règlement numéro 284-2026 décrétant une dépense de 956300 \$ et un emprunt de 956300 \$ pour le refinancement du prêt 171-1-2012 (citerne), l'achat de cisaille, écarteur et vérin télescopique pour le Service incendie, l'achat d'un camion de support aux opérations pour le Service incendie de Saint-Guillaume et l'achat du terrain pour la construction de la caserne incendie.**

Avis de motion est donné par Guylaine Lacharité que le règlement numéro 284-2026 décrétant une dépense de 956300\$ et un emprunt de 956300\$ pour le refinancement du prêt 171-1-2012 (citerne), l'achat de cisaille, écarteur et vérin télescopique pour le Service incendie, l'achat d'un camion de support aux opérations pour le Service incendie de Saint-Guillaume et l'achat du terrain pour la construction de la caserne incendie. Un projet de règlement a été déposé à chaque élu et le règlement sera adopté à une séance ultérieure.

G. DIVERS.

• ADMINISTRATION

073-03-2026 **6. Havre du Collège – autorisation de paiement de l'acompte pour l'achat d'une partie de terrain.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 021-01-2026 relative à l'achat de la partie avant du lot 6 726 196 pour la construction de la nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat prévoit un acompte à verser de 75000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Christian Lemay

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'AUTORISER le premier versement pour un montant total de 75 000\$ comme acompte à Havre du Collège pour l'achat du lot pour la construction de la nouvelle caserne incendie.

QUE la dépense soit appliquée au poste de grand-livre 03-313-00-723.

QUE l'achat du terrain soit financé par le biais d'un règlement d'emprunt.

Adoptée.

074-03-2026 **7. Bell – Autorisation de signature pour les frais d'analyse de dossier – caserne incendie.**

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder au déplacement d'un poteau devant le terrain de la future caserne, une autorisation doit être donnée à Bell afin de procéder à l'analyse du dossier pour le transfert de la ligne électrique;

CONSIDÉRANT que des frais de 2500 \$ plus taxes sont exigibles, mais seront déduits du montant nécessaire aux travaux, si ceux-ci sont à exécution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Marylène Charest
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume ladite demande d'analyse chez Bell.

D'AUTORISER le paiement de 2500 \$ plus taxes pour les frais d'analyse du projet.

QUE la dépense soit appliquée au poste de grand-livre 23-030-00-711.

Adoptée.

075-03-2026

8. MRC Drummond – Autorisation de transmettre les dossiers de ventes pour le non-paiement de taxes municipales.

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du Code municipal, la greffière-trésorière doit préparer un état des taxes pour les propriétés endettées envers la Municipalité et la faire approuver par le Conseil ;

CONSIDÉRANT que chacun des propriétaires figurant sur la liste doit être informé par courrier recommandé, que son immeuble est susceptible d'être vendu pour non-paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 1023 du Code municipal, la greffière-trésorière doit confectionner la liste officielle des immeubles pour défaut de paiement incluant les intérêts au 11 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une personne doit être nommée pour assister à la vente ;

CONSIDÉRANT qu'une personne doit être nommée pour assister à la vente et est autorisée à enchérir et acquérir une propriété en vente dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Marylène Charest
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE la liste des propriétés endettées envers la Municipalité soit déposée et adoptée;

QUE ladite liste soit acheminée à la MRC de Drummond dans les délais prescrits incluant les intérêts en date du 11 juin 2026;

QUE le maire Alain Laprade soit nommé pour assister à la vente et est autorisé à enchérir et acquérir une propriété en vente dans la municipalité;

QUE la directrice générale soit nommée comme substitut au maire en cas d'impossibilité d'y assister.

Adoptée.

076-03-2026

9. Qidigo - Participation financière pour l'achat de la plateforme en ligne.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif Saint-Guillaume désire faire l'acquisition de la plateforme Qidigo ;

CONSIDÉRANT que la plateforme en ligne Qidigo permet aux organisations dans le secteur municipal, des sports et des loisirs de gérer efficacement leurs inscriptions, infrastructures et paiements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

DE défrayer l'entièreté du coût du logiciel, soit 1500 \$ plus taxes applicables.

D'intégrer la plateforme Qidigo à notre nouveau site internet.

QUE la dépense soit appliquée au poste de grand-livre 02-130-00-414.

Adoptée.

10. Techni-Consultant – Offre de services professionnels pour la demande de subvention au Programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales pour le réaménagement des bureaux municipaux (Subvention PRACIM).

Reporté.

11. Un à un Architectes – offre de services professionnels en architecture pour le projet de réaménagement des bureaux municipaux (Subvention PRACIM).

Reporté.

- **INCENDIE, PREMIERS RÉPONDANTS ET SÉCURITÉ CIVILE**

077-03-2026 12. Adoption du rapport d'activité pour l'an 1 (2025) du schéma de couverture de risques.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activité pour l'an 1 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déposer et d'approuver le rapport au conseil municipal afin de s'assurer que le service incendie répond bien aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Dominic Doyon, appuyé par Dominique Laforce, il est unanimement résolu

D'APPROUVER le rapport de l'an 1 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Guillaume.

Adoptée.

078-03-2026 13. Autorisation de donner un contrat de gré à gré suite à un avis d'intention sur le Système électronique d'appel d'offres à Hélié Camions Incendie Inc. pour un camion de support aux opérations.

CONSIDÉRANT la proposition de Hélié Camions Incendie Inc. pour un camion de support aux opérations au montant de 382 500 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que les exigences techniques et mécaniques répondent parfaitement au service incendie de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT que le camion aura une garantie d'un an;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention a été mis sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement;

CONSIDÉRANT que l'avis d'intention numéro 20122219 a pris fin le 2 mars 2026 à 11h50;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre soumissionnaire n'a manifesté son intention de proposer un camion avec les mêmes exigences;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Marylène Charest , appuyé par Guylaine Lacharité, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat du camion de support aux opérations et de conclure un contrat de gré à gré avec Hélie Camions incendie Inc. au montant de 382 500 \$ plus taxes applicables pour le camion de support aux opérations pour le service incendie.

QUE l'achat du camion de support aux opérations soit financé par le biais d'un règlement d'emprunt.

Adoptée.

079-03-2026

14. Autorisation de déposer une demande de subvention pour la formation des pompiers auprès du ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du SSI Saint-Guillaume et du Conseil municipal de présenter une demande de subvention auprès du Ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Dominic Doyon, appuyé par Guylaine Lacharité, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention pour la formation des pompiers.

Adoptée.

080-03-2026

15. Techni-Consultant – ajout d'une banque d'heure pour les services d'accompagnement professionnels pour le projet de la caserne.

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 977 DE Techni-Consultant pour l'ajout d'une banque d'heures supplémentaires pour l'accompagnement du projet de la nouvelle caserne au montant de 2850 \$ plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Guylaine Lacharité, appuyé par Marylène Charest

ET résolu
D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Techni-Consultant numéro 977 pour une banque d'heures supplémentaires au montant de 2850\$ plus taxes applicables pour le suivi des travaux du projet de la caserne.

Adoptée.

081-03-2026

16. Mandat à LCL Environnement – étude géotechnique pour caserne.

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour l'étude géotechnique pour la future caserne ;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissionnaires ont donné des prix ;

CONSIDÉRANT la soumission la plus basse au montant de 22 450 \$ plus taxes, LCL Environnement était conforme aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque ,appuyé par Dominic Doyon

ET résolu

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de LCL Environnement, soit la soumission la plus basse conforme, au prix de 22450 \$ plus taxes pour l'étude géotechnique pour la nouvelle caserne.

QUE la dépense soit appliquée au poste de grand-livre 23-030-00-711.

Adoptée.

082-03-2026

17. 1200 degrés – autorisation d'achat de cisaille, écarteur et vérin télescopique pour le service incendie.

CONSIDÉRANT que le service incendie désire se procurer une cisaille, un écarteur et un vérin télescopique;

CONSIDÉRANT la soumission numéro SC20027688 de 1200 degrés pour les outils de la série Pentheon nouvelle génération;

CONSIDÉRANT que les outils sont à batterie et que le conseil juge qu'il est primordial d'avoir les outils de sécurité maximale pour notre service incendie;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une batterie et d'un chargeur avec les outils;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Dominique Laforce ,appuyé par Mathieu Labrecque

ET résolu

D'ACCEPTER l'offre de services de 1200 degrés, soit Boivin & Gauvin Inc. selon la soumission numéro SC20027688 datée du 25 février 2026, au montant de 85 599 \$ plus taxes applicables.

QUE l'achat soit financé par le biais d'une demande de règlement d'emprunt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

- **AMÉNAGEMENT**

083-03-2026

18. Demande de dérogation mineure pour le 201 rue Principale.

Hauteur de la construction d'un édifice à logement.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 201, rue Principale relativement à la demande de dérogation mineure à l'adresse ci-haut mentionnée, pour une nouvelle construction d'un immeuble à logement avec une hauteur désirée de 9.9 mètres alors que le règlement permet une hauteur de 7.5 mètres.

CONSIDÉRANT que la demande cause préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la demande déroge au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage, car la partie dérogoire est en le type de toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Saint-Guillaume d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marylène Charest , appuyé par Mathieu Labrecque
Et résolu

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure tout en tenant compte que la partie dérogoire est le type de toiture désirée sur les plans.

Adoptée.

084-03-2026

19. Demande de dérogation mineure pour le 402, rang Saint-Prime.

Régulariser la marge latérale du garage.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 402, rang Saint-Prime relativement à la demande de dérogation mineure à l'adresse ci-haut mentionnée, puisque le garage n'est pas conforme au règlement municipal de zonage actuellement en vigueur en ce qui concerne sa position par rapport aux limites de propriété, car il est situé à 0.73 mètre de la limite latérale alors que la distance minimale est de 1,00 mètre vu qu'il n'y a pas d'ouverture;

CONSIDÉRANT que la demande cause préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la demande déroge au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Saint-Guillaume d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Guylaine Lacharité
Et résolu

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge latérale du garage.

Adoptée.

085-03-2026

20. La Boite à urbanisme – achat d'une banque d'heures pour services professionnels pour la modification de règlements.

CONSIDÉRANT que plusieurs règlements d'urbanisme sont à modifier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas d'urbaniste à l'emploi;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnelles numéro 106-2026 de La Boite d'urbanisme spécialisée en développement d'outils règlementaires et de planification, en réalisation d'études et de concepts d'aménagement ainsi que d'activités de participation publique. La Boite d'urbanisme a pour mission d'offrir un service-conseil en urbanisme adapté aux municipalités.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque ,appuyé par Dominique Laforce
ET résolu

D'ACCEPTER l'offre de services de La Boite d'urbanisme numéro 106-2026 pour une banque d'heure de 50 heures pour un montant maximal de 4590 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit appliquée au poste de grand-livre 02-610-00-419-10.

Adoptée.

- **Loisirs et culture**

086-03-2026 21. Demande de contribution de l'Association de Hockey mineur des Villages pour le Rendez-vous des Champions.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire appuyer l'Association du hockey mineur des villages pour le Rendez-vous des Champions qui aura lieu en mars prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un montant de 300 \$ pour le Rendez-vous des Champions et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-190-00-980.

Adoptée.

087-03-2026 22. Participation au tournoi de golf de la MRC Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch.

CONSIDÉRANT la tenue du 33e tournoi de golf des P'tites boîtes à Lunch le 11 juin 2026 au Club de golf Le Drummond à Saint-Majorique-de-Grantham;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire encourager l'évènement afin d'amasser des fonds pour la Fondation de la Tablee populaire;

CONSIDÉRANT que chaque personne inscrite est au coût de 150 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marylène Charest , appuyé par Dominic Doyon et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'inscription de 4 participants au tournoi de golf pour un montant de 150\$ / joueur plus un don de 500\$ pour un total 1100 \$.

D'affecter la dépense budgétaire au poste du grand livre, 02-190-00-980.

Adoptée.

088-03-2026 23. RCL communications – autorisation de procéder aux travaux d'installation du Wi-Fi dans le parc municipal et pour l'ajout de caméras pour le parc municipal.

CONSIDÉRANT la soumission de RCL Communications numéro 35551 pour l'ajoute de 3 caméras dans le parc et l'ajout du Wi-Fi dans le garage municipal, au centre récréatif, sur le château d'eau au montant estimé de 8466.12 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que suite à plusieurs actes de vandalisme à l'automne, il est primordial d'installer des caméras dans le parc municipal;

Sur proposition de Guylaine Lacharité

Appuyé de Dominic Doyon

Il est résolu que la municipalité accepte l'offre de services de RCL Communications au montant de 8466.12 \$ plus taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste de grand-livre, 02-130-00-414.

Adoptée.

H. VARIA

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance 16 personnes.

089-03-2026 J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Mathieu Labrecque et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19h40.

Adoptée.

M. Alain Laprade
Maire

Mme Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Laprade, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Alain Laprade, Maire